



DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018
Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Débat préalable au vote du Budget Primitif 2018

RAPPEL JURIDIQUE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (et à la loi ATR - art. 11) prévoit dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans le cas contraire, la délibération sur le budget sera entachée d'illégalité et entraînera l'annulation du budget.

Ce débat permet au comité syndical d'être informé sur la situation financière de la collectivité, mais aussi de discuter sur les orientations budgétaires pour l'exercice concerné.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte des Transports se déroule comme ces dernières années dans un contexte particulier :

- Les ressources venant de l'Etat ne sont pas en augmentation du fait de la nécessité d'optimiser les dépenses publiques ;
- La loi de finances pour l'exercice 2016 a relevé le seuil des salariés des entreprises redevables au versement transport. Elles sont assujetties lorsqu'elles emploient au moins 11 salariés (article L2531-2 du CGCT).

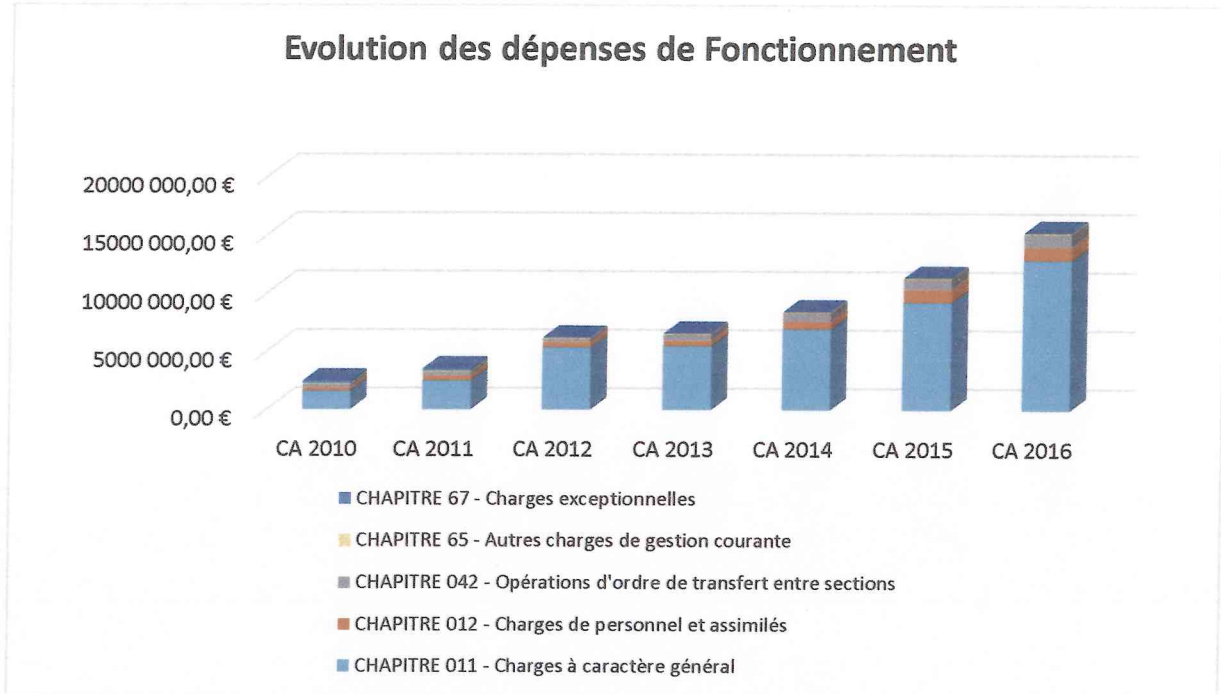
Dans ce contexte, le Syndicat Mixte des Transports priorise la promotion d'un service public efficient, cela, en contrôlant de façon optimale les dépenses.

ANALYSE RETROSPECTIVE

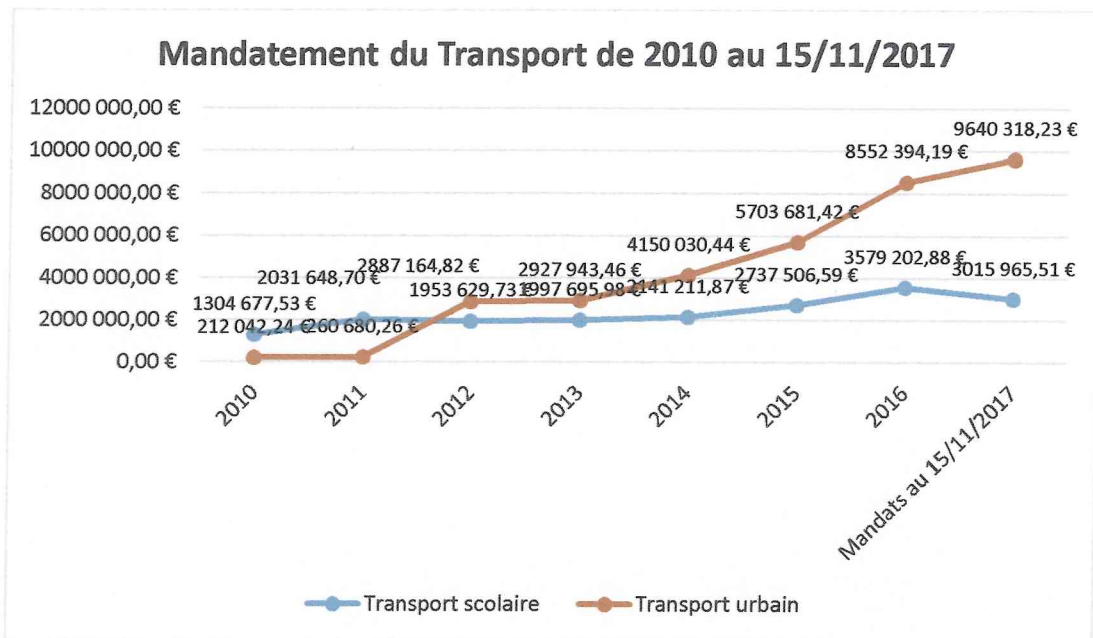
Section de Fonctionnement

En **dépenses** de Fonctionnement, le Syndicat Mixte des Transports poursuit son objectif de maîtrise vu les nouvelles ajoutées au cours de l'année (ex DSP...).

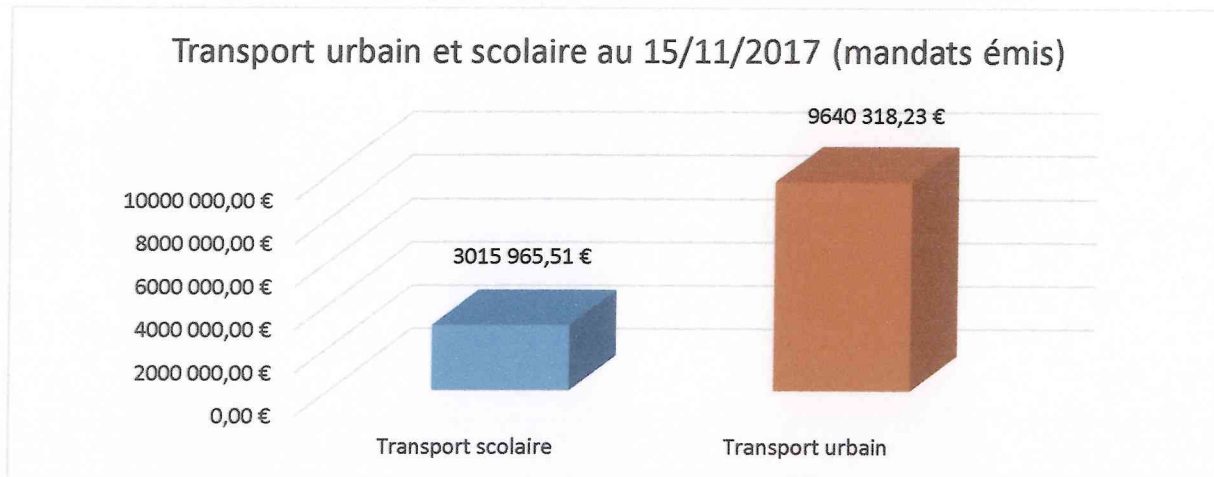
L'évolution par chapitre ces 7 dernières années se présente de la manière suivante :



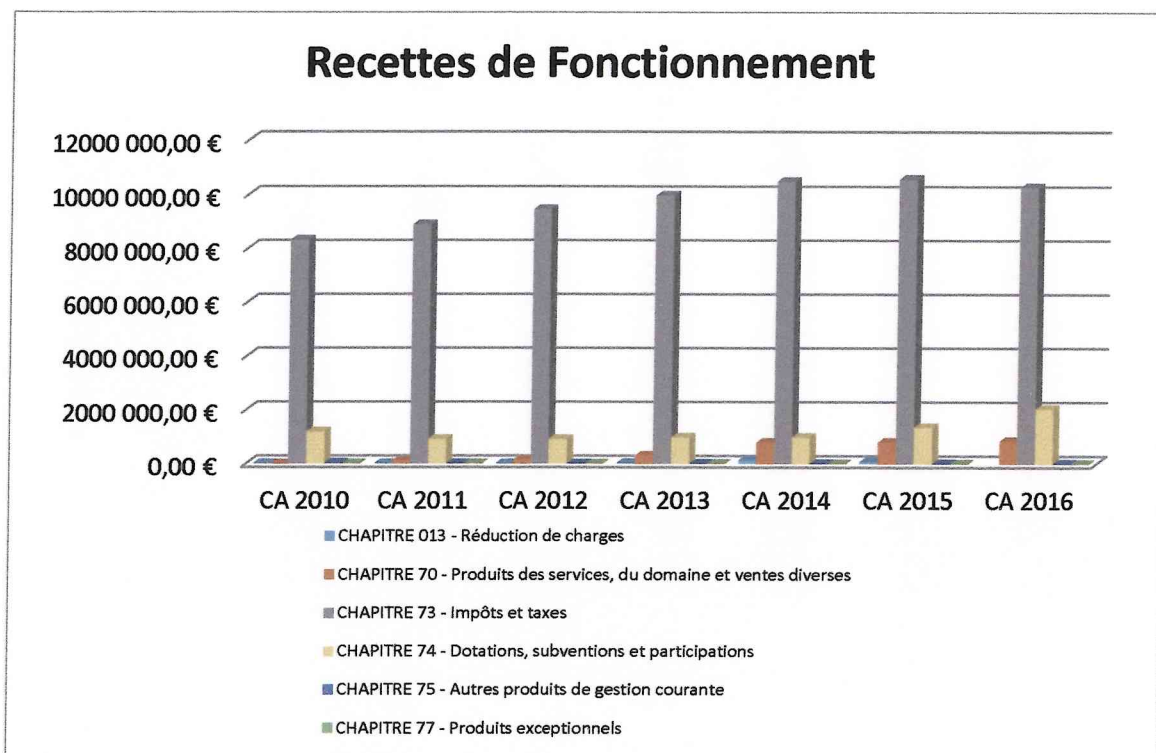
Les dépenses effectuées pour le transport urbain et scolaire de 2010 au 15/11/2017 (restant 2 mois d'exécution) se présentent comme suit :



Les mandats émis au 15/11/2017 avoisinent les montants suivants :



Les **ressources** (hors report) du Syndicat Mixte des Transports ont évolué ces 7 dernières années de la manière suivante :

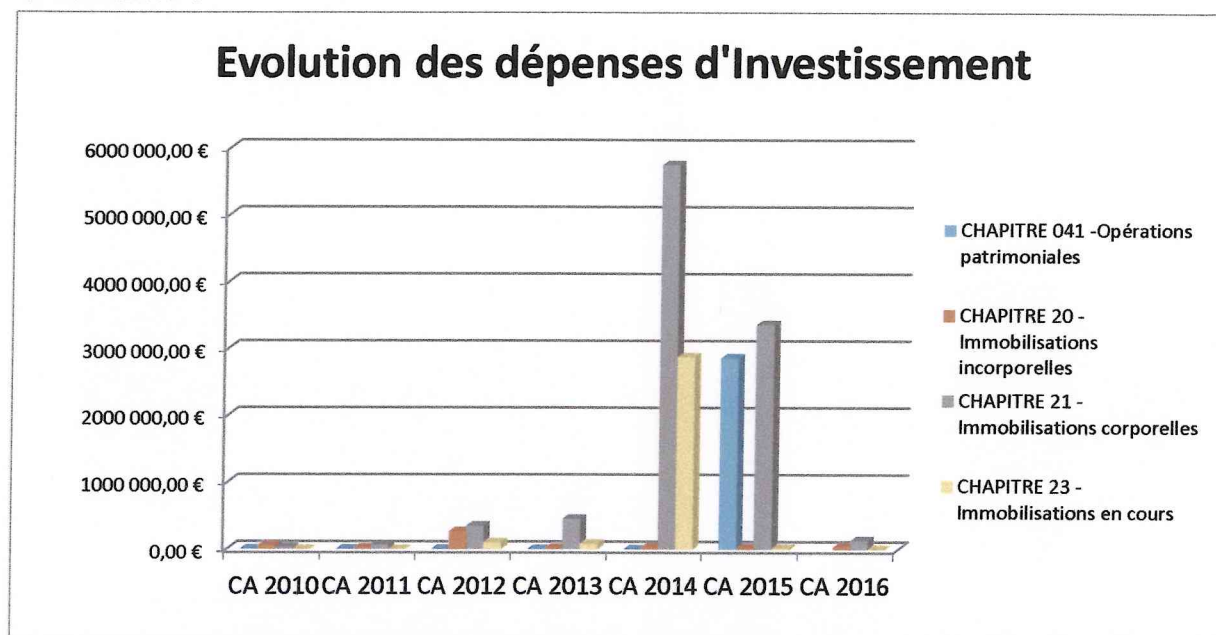


L'épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) qui a permis de financer l'investissement durant toutes ces années diminue.

La priorité est une gestion et un contrôle optimal des dépenses.

Section d'Investissement

L'évolution des **dépenses** en Investissement durant ces 7 dernières années est la suivante :

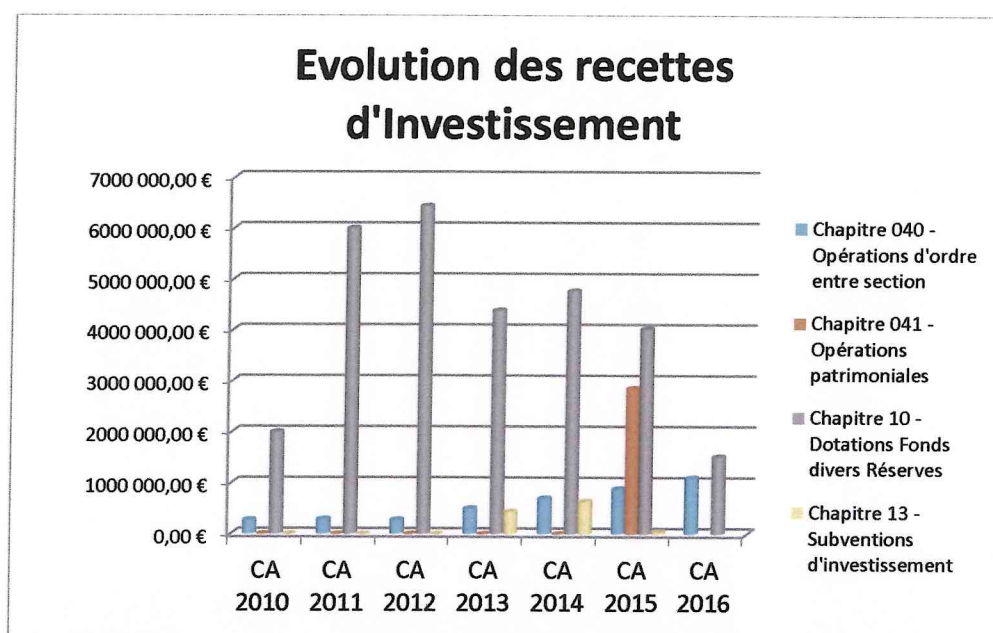


L'année 2017 a été une année où le Syndicat Mixte des Transports a franchi encore de nouvelles étapes :

1. La poursuite de l'identification des bus urbains et scolaires
2. La poursuite de l'application du Schéma Directeur d'Accessibilité
3. La poursuite de l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public
4. La poursuite du SAEIV Karu'lis
5. La poursuite de la révision du PDU sur l'interopérabilité
6. La poursuite de l'adhésion à l'association AGIR pour un accompagnement technique efficace dans les dossiers en cours
7. La poursuite de l'organisation du transport scolaire sur le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Transports
8. La mise en place par un marché public du service de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT
9. L'inscription en ligne du transport scolaire
10. Lancement de la rentrée scolaire numérique avec la carte sans contact pour une durée de 3 ans du scolaire billettique et du SIV sur smartphone
11. La dématérialisation des actes administratifs et comptables.

La satisfaction des besoins de chaque commune se situant dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Transports est toujours priorisé.

L'évolution des **recettes** (hors report) de la section d'investissement est présentée dans le graphique ci-dessous durant les 7 dernières années :



L'endettement

Les fonds propres du Syndicat Mixte des Transports lui permettent à ce jour d'assurer ses dépenses en Investissement.

Le Syndicat Mixte des Transports n'est donc pas concerné par l'endettement.

PROJETS DE L'EXERCICE 2018

Sont présentées lors de ce Débat d'Orientation Budgétaire les grandes lignes de dépenses prévues pour l'année 2018.

Les principales ressources du Syndicat Mixte des Transports sont :

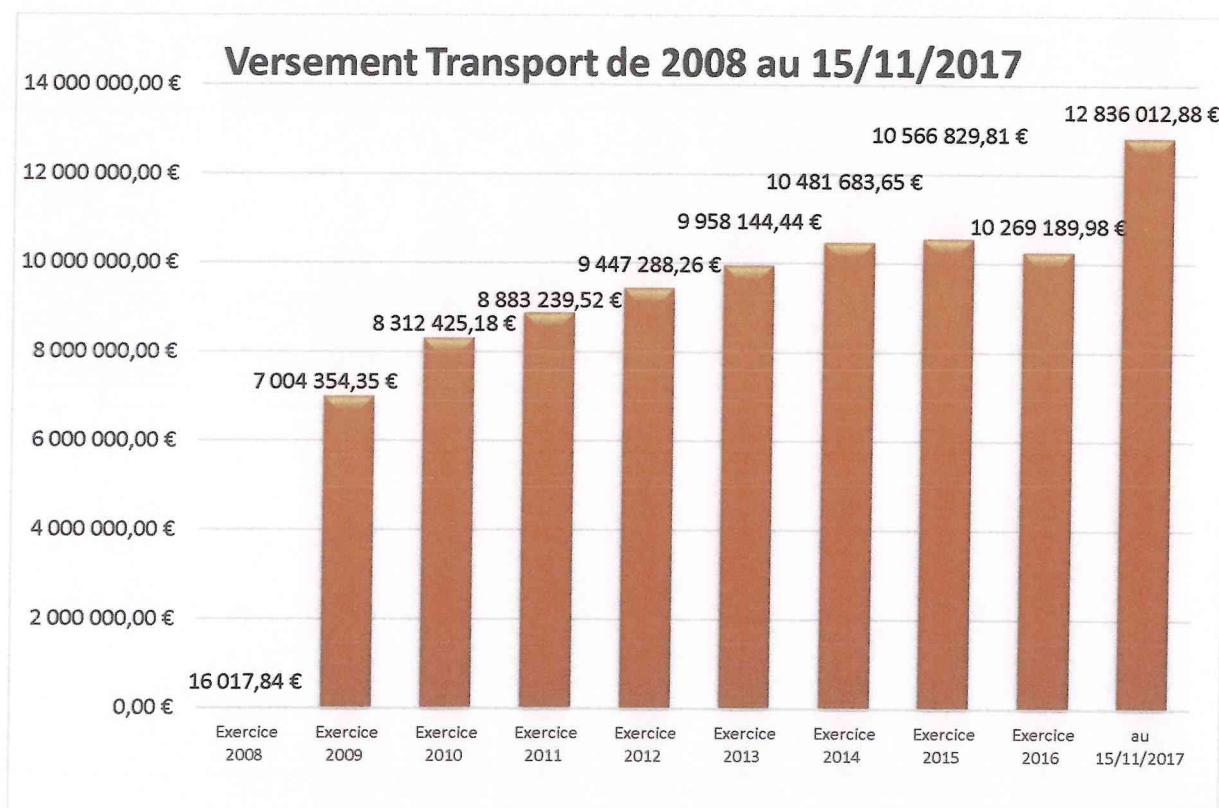
- ❖ Le versement transport ;
- ❖ La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) ;
- ❖ La participation des collectivités membres

Le Versement Transport, principale source de recette du Syndicat Mixte des Transports, est lié à la conjoncture économique. Cette taxe a pour but de financer le transport public et la mobilité durable.

L'article 15 de la Loi de finances 2016 a relevé le seuil des entreprises redevables. Elles sont assujetties lorsqu'elles emploient au moins 11 salariés (article L2531-2 du CGCT).

La perception du versement transport pour les entreprises de la Communauté d' Agglomération de la Riviera du Levant a débuté en 2017.

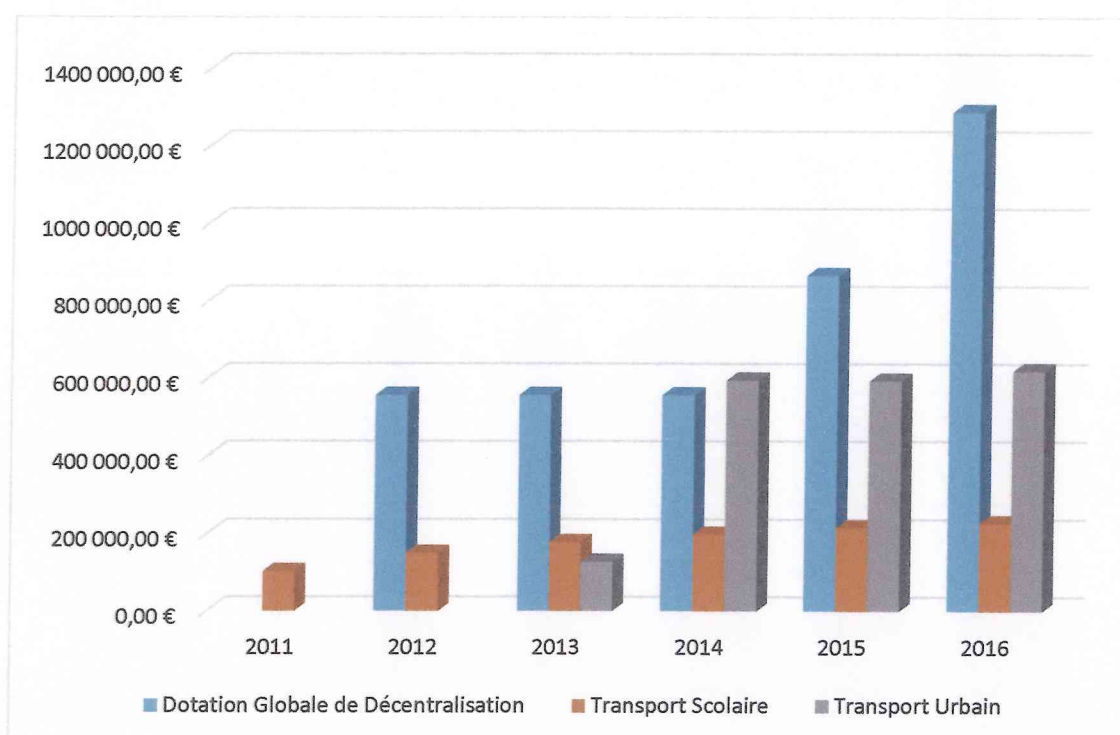
L'évolution du Versement Transport depuis la création du Syndicat Mixte des Transports est le suivant :



Le taux du Versement Transport a été relevé à 1,5 % à partir du 1^{er} juillet 2017 sur tout le périmètre du Syndicat Mixte des Transports (communautés d'agglomération de CAP EXCELLENCE et de la RIVIERA DU LEVANT) pour faire face aux différentes dépenses à prévoir sur tout le territoire.

Une autre raison est la forte baisse de l'épargne de gestion ces trois dernières années et de la baisse enregistrée suite au relèvement du seuil des entreprises redevables. La compensation versée par l'ACOSS ne permet pas de faire face à ces dépenses.

Les autres ressources (hors participation des collectivités membres et Versement Transport) du Syndicat Mixte des Transports se ventilent de la manière suivante :



Il est à noter que la redevance de transport urbain n'est plus perçue dans le cadre de la DSP.

Le Syndicat Mixte des Transports propose pour **l'année 2018** les orientations suivantes :

La priorité reste pour 2018 la construction du nouveau siège en passant par l'emprise foncière. Le Syndicat Mixte des Transports pourra ainsi assumer ses missions dans de meilleures conditions.

En effet, la collectivité a déjà délibéré sur l'acquisition de la parcelle référencée AX 833 sise à Belcourt sur le territoire de la ville de Baie-Mahault – dans le prolongement du centre médical de la zone (estimation de la valeur vénale : 475.000,00 €).

De plus, le cabinet MENIGHETTI PROGRAMMATION SAS est chargé de l'étude de programmation pour la réalisation du nouveau siège du Syndicat Mixte des Transports.

✚ LE TRANSPORT URBAIN, SCOLAIRE ET MARITIME



Pour ce qui est du transport urbain, trois contrats existent :

- Le premier concerne une Délégation de Service Public (DSP) pour les territoires des Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier débuté le 01/02/2017 ;
- Le second est un marché sur le territoire de la Désirade ;
- Le troisième est un marché de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant ;

Ces contrats sont en cours d'exécution en 2018.

Concernant la billettique urbaine, le Syndicat Mixte des Transports gère un marché passé avec la Centrale d'Achat du Transport public et UBI TRANSPORTS qui concerne également le transport scolaire.

Pour marquer l'accent mis sur la révision du PDU, un marché a été notifié en 2017 pour : - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PDU ;
- l'évaluation environnementale du PDU révisé.

Le but est la réalisation d'abribus, de la création de hubs et de parking-relais...

Il est à ajouter qu'un marché a été notifié pour l'acquisition de poteaux d'arrêt.

Pour ce qui est du transport maritime, son exploitation à titre expérimental sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports est envisagée en 2018 à la demande de la collectivité régionale.

Le déplacement d'une équipe opérationnelle et mobile de contrôleurs urbains et scolaires sur le territoire est toujours en place.

Les volontaires du service civique restent toujours impliqués dans ce secteur d'activité ainsi que les contrôleurs pour une bonne efficacité du service.

Le Syndicat Mixte des Transports gère les marchés publics de transport scolaire sur tout son périmètre.

Les ordres de grandeur du service sont les suivants :

	Montants
Transport urbain :	17 637 043.68 €
DSP (B-M ; Abymes ; Gosier ; P-A-P) - hors révision des prix	12 258 028.00 €
DSP(B-M;Abymes;Gosier;PAP) Estimation solde de 2017 (maximum)	904 816.41 €
Marché transport urbain DESIRADE	45 459.00 €
Marché transport urbain Ste-Anne/St-François	4 428 740.27 €
Marchés transport scolaire en cours - Prévision :	3 869 841.53 €
Marchés SMT	3 054 940.16 €
Marchés transférés	814 901.37 €

<i>(Suite)</i>	Montants
Développement durable :	1 500 000.00 €
Bus	1 000 000.00 €
La mise en place de vélos en libre-service dans les communes en compatibilité avec la billettique - Projet pilote	500 000.00 €
Mise en fonctionnement de la billettique urbaine et scolaire	250 000.00 €
Portail internet et développement du paiement en ligne	20 000.00 €
Etude TCSP	200 000.00 €
Schéma directeur d'accessibilité en tenant compte de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT	20 000.00 €
PDU ; diagnostic et nouveau périmètre	173 571.00 €
Installation d'abribus et de mobiliers urbains	1 500 000.00 €
hubs et parking-relais	2 000 000.00 €
Poursuite du graphichage du réseau sur l'ensemble du nouveau périmètre	500 000.00 €
Informatique (logiciels de graphichage)	100 000.00 €

↓ L'ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES

Le périmètre du territoire de la collectivité, vient d'évoluer avec l'intégration de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT.

Ceci a pour conséquence immédiate, une augmentation de la charge en termes d'activités.

Afin de satisfaire la demande, les effectifs continuent d'évoluer, avec la nécessité de renforcer l'encadrement par notamment l'intégration de 2 ingénieurs transport, d'un attaché territorial...

Il s'agit de répondre au mieux aux besoins techniques sur notre territoire.

Par ailleurs, le service doit poursuivre sa démarche d'optimisation par la mise en place d'outils, nous permettant d'être plus efficaces par rapport à nos obligations, et par l'amélioration des processus existants.

Le Syndicat Mixte des Transports est adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale) en rapport avec son action sociale. La cotisation par agent actif était de 201,45 € en 2017 et nous attendons le montant de celle de 2018.

La formation des agents demeure un élément important pour favoriser l'efficacité. Les formations sont dispensées par le CNFPT où le Syndicat Mixte des Transports est adhérent.

L'accent est toujours mis au Syndicat Mixte des Transports sur la maîtrise de la masse salariale dans un contexte de restriction budgétaire.

↓ **L'ADMINISTRATION / MARCHES PUBLICS**

Des marchés ont déjà été lancés en 2017 tels que :

- ✓ La révision du PDU sur le périmètre du Syndicat Mixte des Transports ;
- ✓ Elaboration d'une nouvelle Délégation de Service Public (transport urbain) ;
- ✓ Acquisition de poteaux d'arrêt de bus fixes neufs
- ✓ Exploitation des services de transport public routier urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant...

D'autres marchés ont pris fin :

- ✓ Marché de prestation de service de transport urbain de voyageurs sur le territoire de Pointe-à-Pitre car cette commune est intégrée dans l'élaboration de la nouvelle Délégation de Service Public (transport urbain).

↓ **LA COMMUNICATION**

Des actions seront à mener dans le cadre de notre mission.

Ainsi, nous retiendrons quelques opérations telles que :

- ✓ *Evènementiel :*

Plusieurs évènements peuvent être utilisés afin de favoriser le développement du transport par bus (diminuant ainsi l'émission du gaz à effet de serre) :

- Journée nationale du transport (19 septembre) ;
- Des opérations occasionnelles
- Pose de la première pierre du nouveau siège du Syndicat Mixte des Transports

- ✓ *Actions sur le terrain :*

Elles se résument notamment par :

- Des enquêtes de satisfaction ayant pour but d'identifier les axes d'amélioration du service ;
- Des distributions de goodies (petits cadeaux avec le logo du Syndicat Mixte des Transports : autocollants, casquettes, tee-shirts...);
- Participation à toute manifestation mettant en exergue le transport sur notre territoire (Ex. « La Région à domicile », « Gosier stand up today »)...

- ✓ *Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :*

Cette utilisation passe par la mise à jour du site du Syndicat Mixte des Transports, voire par la création d'une page Facebook, twitter...

✚ LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Le Syndicat Mixte des Transports a avancé dans la poursuite de son implication dans la réduction de l'empreinte carbone.

Le Syndicat Mixte des Transports continue de s'engager dans la voie de la sobriété énergétique, en contrôlant toutes ses dépenses et ses consommations de fluides.

L'envoi des éléments du comité syndical par voie électronique sera priorisé en 2018.

L'année 2017 a été marquée le passage à la dématérialisation des actes administratifs, et des pièces comptables avec le Centre des Finances Publiques.

Le processus est en cours de validation concernant l'envoi des pièces au Contrôle de Légalité.

L'utilisation en priorité de l'intranet est effective pour une bonne maîtrise du stock de feuilles de papier.

✚ L'INSERTION

Afin de développer le transport urbain, le Syndicat Mixte des Transports envisage d'allouer une subvention ayant pour objectif de promouvoir le transport sur son territoire.

Etait prévu au Budget Primitif 2017 la somme de 100.000,00 €

Dans le but de favoriser l'insertion des jeunes par des actions à dimension citoyenne, une aide pourrait être apportée à une entreprise permettant au Syndicat Mixte des Transports d'être acteur majeur pouvant donner l'opportunité à ce public de participer à nos projets.

Dans ce cadre, des missions peuvent être confiées comme :

- ❖ L'entretien du mobilier urbain ;
- ❖ L'entretien des espaces mobilisés pour le réseau du transport urbain
- ❖ La médiation et la formation...

Le public visé dans ces actions de citoyenneté est :

- Jeunes en difficulté ;
- Jeunes démunis ;
- Jeunes en échec scolaire
- Jeunes en situation de handicap...

Une convention sera établie entre le Syndicat Mixte des Transports et la société afin de bien finaliser et encadrer les actions à mener.

Il est à noter qu'en 2017, le Syndicat Mixte des Transports a délibéré sur une mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général et de travaux non rémunérés.

✚ L'INFORMATIQUE

Les dépenses à envisager concerneront :

- l'amélioration du système informatique,
- le renouvellement et l'acquisition de nouveaux matériels
- Le déploiement du système d'aide d'information voyageurs

Les investissements seront systématiquement transférables au niveau bâtiment dès sa construction.

A noter qu'il est prévu l'amélioration du fonctionnement du système de vidéo surveillance avec caméra sur les entrées du Syndicat Mixte des Transports, le renforcement de la qualité du WIFI dans la salle de réunion, l'amélioration du système de vidéo projection, et l'augmentation de la qualité de connexion internet (extension à 4Mo garanti), et l'augmentation de la qualité des sauvegardes de données par serveur distant (cloud).

Le passage en dématérialisation de la transmission des actes administratifs et comptables suggère l'acquisition de scanners performants pour l'ensemble des services concernés.

Une analyse sur les logiciels permettant de promouvoir au mieux le développement du service dans le périmètre du Syndicat Mixte des Transports est lancée : logiciel de transport, du courrier...

Les ordres de grandeurs du service informatique se présentent de la façon suivante :

	Montants
Matériels informatiques et système de sauvegarde Cloud	10 000.00 €
Autres matériels informatique et logiciels	40 000.00 €
Sécurité Système d'information	30 000.00 €

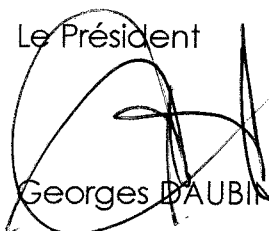
Je laisse à présent place au débat et à ceux qui le souhaitent, d'intervenir.

Ensuite, nous voterons la délibération qui prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

Je vous remercie de votre attention.

Baie-Mahault, le 24 janvier 2018

Le Président



Georges DAUBIN

